

EXTRAIT DES DELIBERATIONS N°64/2023
DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot et Garonne

Nombre de membres en exercice :
15
Nombre de membres
Présents : 11
Excusés : 4
Pouvoirs : 4
Votants : 15
Absents : 0

Date de la convocation :
Le 06.12.2023

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

Séance ordinaire du 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune
régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi,
dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD,
Michel WALTER, Willy LORENZON, Michel DUBAUX, Christian
MICHELET et Éric FORESTIER.

Mmes Françoise JORREY, Laurence
TOUMEYRAGUES, Sandra BARBE et Laure BRAQUEHAIS.

Excusés : Mesdames Estelle ASPART et Delphine SCHWARTZ,
Messieurs Antoine ZANOTTO et Ulysse SUC.

Pouvoirs : Madame Estelle ASPART à Monsieur Christian MICHELET,
Madame Delphine SCHWARTZ à Monsieur Dominique SAVARIAUD,
Monsieur Antoine ZANOTTO à Monsieur Michel DUBAUX, Monsieur
Ulysse SUC à Madame Françoise JORREY.

Absent :

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Devis pour la réfection de la toiture de l'atelier municipal et du local de chasse.

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée que des travaux de réparation du toit de l'atelier municipal et du local de chasse deviennent urgent en raison d'infiltrations d'eau importantes. Il présente à l'assemblée les devis établis par la SARL SC CHARPENTE et la SARL S.A.C.T DESMARTY comme suit :

SARL SC CHARPENTE :

TOTAL HT	15 731.00 €
TVA 20%	3 146.20 €
TOTAL TTC	18 877.20 €

SARL S.A.C.T DESMARTY :

TOTAL HT	8 858.40 €
TVA 20 %	1 771.68 €
TOTAL TTC	10 630.08 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et **après en avoir délibéré,**
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

VALIDE le devis de la SARL S.A.C.T DESMARTY pour la réparation du toit de l'atelier municipal et du local de chasse pour un montant TTC de 10 630.08 €.

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Adopté à 15 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme
Certifiée exécutoire après transmission le :
Publiée le 15.12.2023

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE



La secrétaire de séance,

Laurence TOUMEYRAGUES